



## Passage à niveau, prudence !

En 2015, la SNCF a dénombré 100 collisions, 26 personnes tuées et 15 blessés graves<sup>1</sup>. Toutes les catégories d'usagers sont concernées : piétons, cyclistes, motocyclistes, cyclomoteuristes, automobilistes. Depuis ces 3 dernières années, on note une part de plus en plus importante de piétons dans les personnes tuées aux passages à niveau. Ils représentent près de 44% des tués, alors que les tués liés à une collision avec un véhicule représentent 32% (Chiffres de 2014).

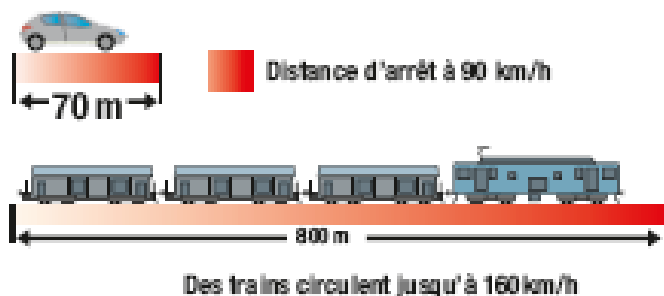
**Une collision entre un train et une voiture est mortelle pour l'automobiliste une fois sur deux.**  
En comparaison, 5 % des accidents de la route sont mortels.

C'est surtout le non-respect du code de la route (vitesse élevée en approche, passage en chicane entre les barrières, non-respect du stop) qui est la cause principale des accidents.

**Pour vous aider à franchir un passage à niveau en toute sécurité, Bison Futé vous rappelle les principales règles à suivre.**

### Réduire sa vitesse

- Vous devez impérativement ralentir à l'approche d'un passage à niveau afin de le franchir à une vitesse inférieure à 50 km/h, voire moins selon le profil de la route. La présence d'un passage à niveau est systématiquement annoncée par un panneau de signalisation.
- Tout dépassement est interdit aux traversées de voies ferrées non munies de barrières ou de demi-barrières (article R 414-12 du code de la route).



### S'arrêter au panneau stop et au feu rouge

- Vous devez impérativement marquer l'arrêt au panneau STOP ou devant un feu de signalisation rouge, qu'il soit fixe ou clignotant (article R 412-30 du code de la route).
- Lorsque le feu rouge clignote, il est interdit aux piétons de traverser la voie ferrée pendant toute la durée de fonctionnement du feu (article R 412-41 du code de la route).
- Si vous êtes immobilisé sur la voie ferrée, n'hésitez pas à enfoncer la barrière pour dégager votre véhicule. Elle est conçue pour ne pas résister à ce type de choc.

<sup>1</sup> Source : SNCF

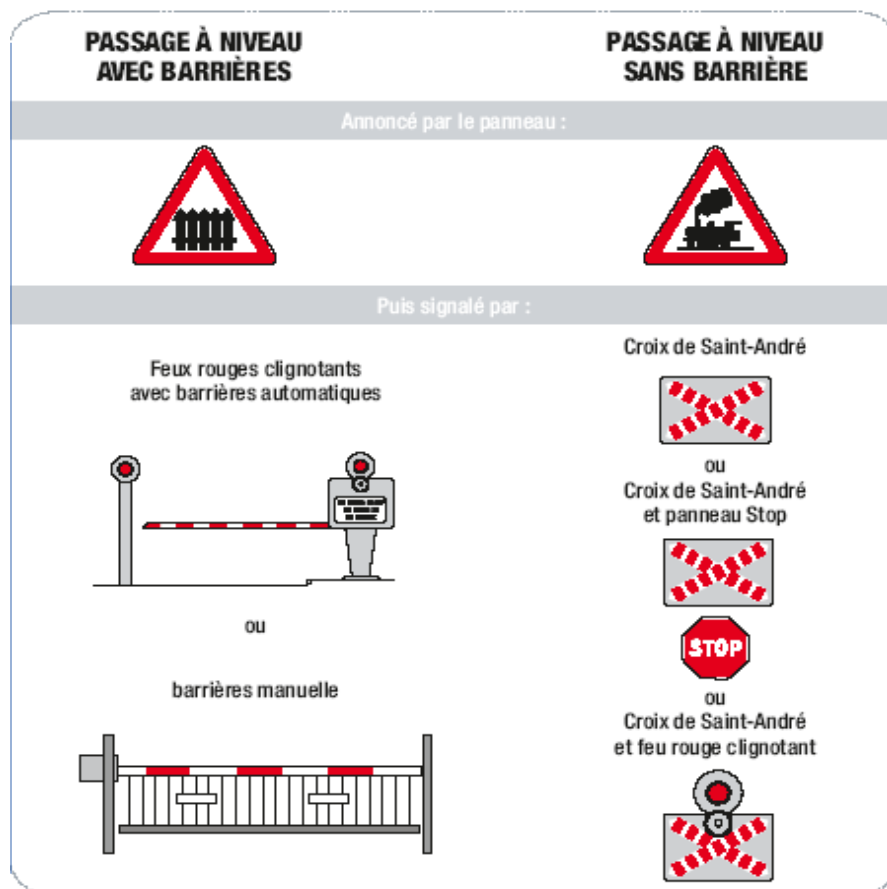
## Respecter la priorité de passage des trains

- Une priorité absolue est accordée aux trains (article R 422-3 du code de la route). Vous ne devez en aucun cas vous immobiliser sur la voie. Pour cela :
  - ne pas s'engager sur un passage à niveau si le véhicule risque de rester immobilisé,
  - être certain de pouvoir franchir rapidement le passage. En cas de file continue de véhicules, notamment dans les zones urbaines, ne pas s'engager avant que le véhicule précédent ait franchi complètement le passage à niveau,
  - en cas d'immobilisation forcée sur les voies, essayer de dégager le véhicule. À défaut d'y parvenir, évacuer les personnes du véhicule et prévenir sans délai les agents responsables du chemin de fer. La plupart des passages à niveau automatiques sont équipés de postes téléphoniques reliés à un opérateur de la SNCF. Ces téléphones sont signalés par un pictogramme représentant un téléphone.
- prendre garde au profil de la route parfois difficile sur les passages à niveau (dos d'âne par exemple), susceptible de provoquer des immobilisations forcées ou des ruptures d'attelage (poids lourds, véhicules tractant une caravane ou une remorque, véhicules surbaissés)
- ne jamais s'engager lorsque les barrières sont fermées ou en cours de fermeture. La fermeture des barrières suit de quelques secondes l'allumage du feu clignotant. Le passage du train survient en général dans les 20 secondes et il faut plusieurs centaines de mètres à un train pour s'arrêter,
- après le passage d'un train, ne pas redémarrer tant que les barrières ou demi-barrières ne sont pas complètement relevées, plusieurs trains pouvant être annoncés,
- s'assurer qu'aucun train n'est en approche avant de s'engager sur un passage à niveau non muni de barrières ou de demi-barrières, ou ne disposant d'aucun signal lumineux. N'oubliez pas qu'un train peut en cacher un autre,
- suivre les injonctions du garde barrière si le passage à niveau est gardé.

## Bien connaître les principaux panneaux de signalisation

- À proximité des passages à niveaux, une signalisation dite « avancée » ou « de position » précise le mode de fonctionnement du passage.

### Les types de passage à niveau



Source : RFF\_Passages a niveau 2014\_Dépliant 3 volets permis de conduire

Source :



Panneau de danger placé 150 mètres avant un passage à niveau muni de barrières à fonctionnement manuel lors du passage des trains.

Il peut être accompagné d'un panneau indiquant « signal automatique » : dans ce cas les barrières sont automatiques, accompagnées d'un feu rouge clignotant et d'une sonnerie qui fonctionne lorsqu'un train est annoncé.



Panneau de danger placé 150 mètres avant un passage à niveau sans barrières, ni demi-barrières ; il peut être accompagné d'un panneau indiquant un stop à 150 mètres.

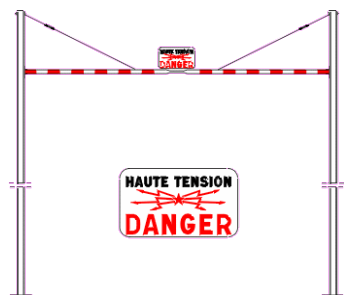


Traversée de voies de tramway

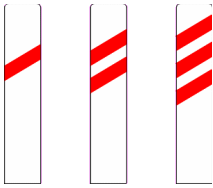


**UN TRAIN PEUT  
EN CACHER  
UN AUTRE**

Signalisation automatique avec un feu rouge clignotant et munie de demi-barrières à fonctionnement automatique interceptant la partie droite de la chaussée. Le fonctionnement du feu rouge clignotant annonce l'arrivée des trains et précède de peu la fermeture des demi-barrières.



Portique de signalisation des passages à niveau avec voies électrifiées lorsque la hauteur des fils de contact est inférieure à 6 mètres.



Balises pour passage à niveau, situées à 50, 100 et 150 mètres du passage à niveau hors agglomération, et à 15, 30 et 50 mètres en agglomération.

**Attention :**

***le non-respect des règles de sécurité et de signalisation aux abords des passages à niveau est passible d'amende pouvant aller jusqu'à 750 euros, d'un retrait de 4 points sur le permis de conduire et de la suspension du permis pour une durée maximale de 3 ans.***



Pour mieux circuler au quotidien

sur internet : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)  
sur mobile : [m.bison-fute.gouv.fr](http://m.bison-fute.gouv.fr)